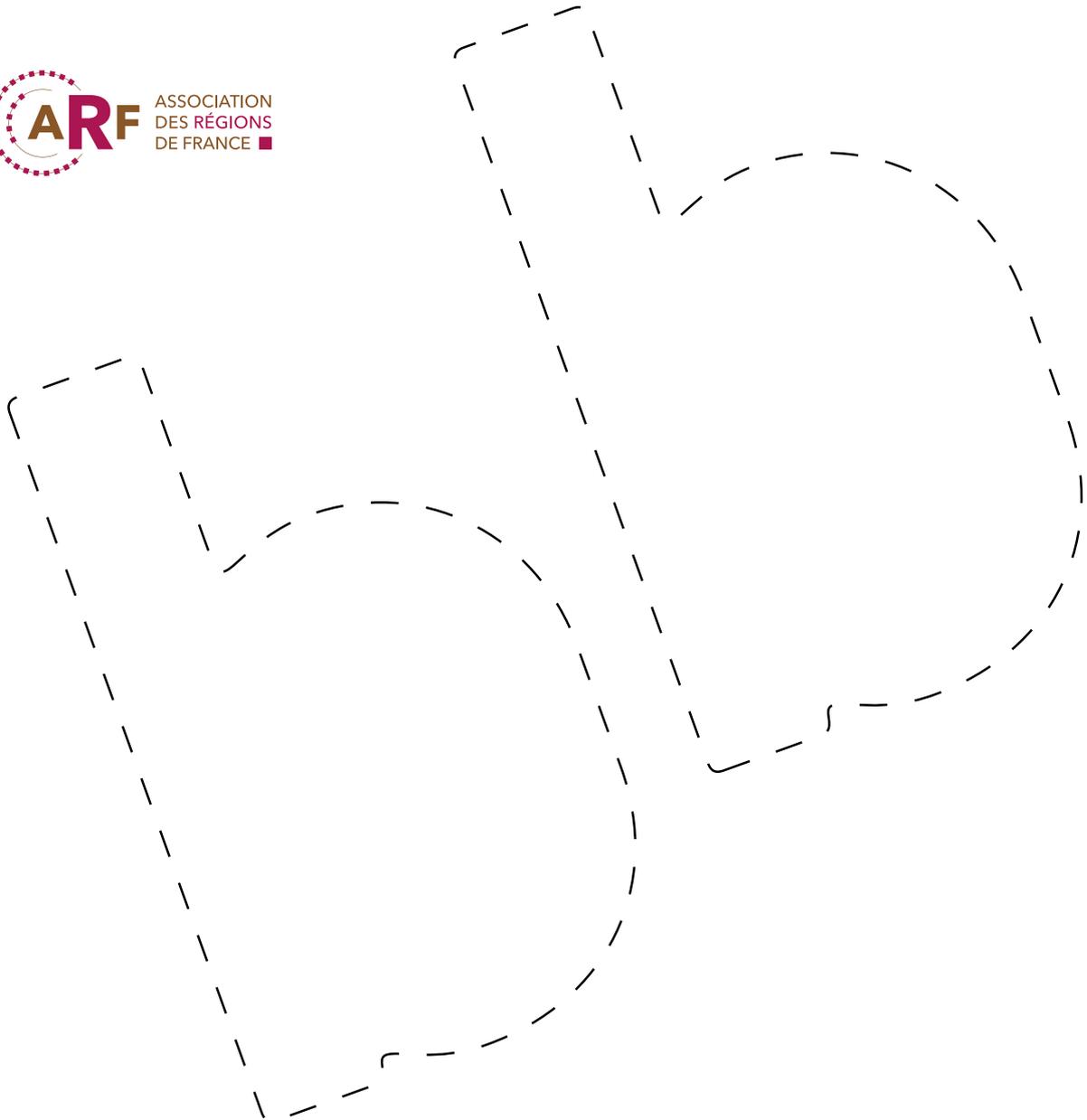


The background features a stylized blue map of France. The map is filled with intricate line art patterns: the left side shows a forest of trees, and the right side shows a spider web with a spider in the center. A dragonfly is positioned between the two halves of the map.

LE LIVRE BLANC du développement durable

pour l'**Association
des Régions de France**

—
piloté par
la **Région Rhône-Alpes**



Les Régions, à l'avant-garde du développement durable

Il faut sauver les pays de la vieille Europe ! C'est ce que disent les BRICS — Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud — tant la crise qui frappe les pays occidentaux est violente et profonde... et tant ses répercussions sur l'économie planétaire est réelle. La même annonce, formulée il y a dix ans, serait apparue au mieux comme une fiction, au pire comme une farce. Aujourd'hui, face à l'affolement des marchés financiers, au regard de l'effondrement des économies nationales, la main tendue des pays émergents — au-delà de la satisfaction qu'elle procure indubitablement à ses auteurs — en dit long sur l'image que renvoient nos gouvernements et sur leurs capacités à régler les difficultés.

Pourtant, dans ce monde troublé, des initiatives existent notamment en France à l'échelle des Régions. Certes les baromètres d'opinion témoignent de la morosité des Français. Depuis dix ans, leur moral ne cesse de chuter. Paradoxalement, dans leurs organisations que sont les entreprises, les associations, les collectivités territoriales, ils se remettent en question, ils inventent, ils innovent par le développement durable. Ce mouvement profond, cette ambition au quotidien, les Régions les perçoivent, mieux elles les encouragent par leurs propres pratiques et dans leurs politiques. A nos gouvernants, nous aimerions dire qu'il faut savoir les voir pour les mettre en valeur.

■ ■ ■ DIX ANS ET UNE LONGUEUR D'AVANCE

L'engagement des Régions pour le développement durable est aujourd'hui suffisamment installé pour tirer des enseignements. Au début des années 2000, alors que l'idée germait difficilement, alors qu'un tiers des Français seulement disait avoir entendu l'expression «développement durable» sans toujours savoir ce qu'elle recouvrait, les Régions se sont emparées du concept avec l'objectif de lui trouver une traduction concrète dans la vie quotidienne, visible par la population.

Mais comment faire ? Soyons honnêtes ! Au début, nous avons tâtonné. Il ne nous a pas toujours été facile de passer du discours à la réalité. Au fil des expériences — réussies et échouées —, nous avons acquis une longueur d'avance. Elle s'est traduite par un Manifeste du développement durable adoptée par l'Association des Régions de France en 2006. Si bien qu'en 2007, au moment du Grenelle Environnement,

nos collectivités étaient prêtes à nourrir le débat, à formuler des propositions, à transmettre les fruits de leurs expérimentations. A elles seules, elles ont préconisé trente-trois actions, dont nous aurions apprécié qu'elles fussent davantage prises en compte.

Transmettre pour changer, tel a été notre état d'esprit. Le gouvernement a d'ailleurs su puiser dans les initiatives régionales. Ainsi, le prêt à taux zéro favorisant les travaux de rénovation énergétique dans le bâti existant, avait été conçu en **Picardie**, déployé en Région **Centre**, et dupliqué par d'autres. La création par les Régions de la démarche Effinergie, qui rassemble des industriels, des organismes techniques, des collectivités, et la promotion du label BBC porté de longue date par la **Franche-Comté** puis la **Bourgogne**, ont facilité l'adoption de cette norme pour les constructions neuves à partir de 2012. Quant au concept de trame verte et bleue, qui a pour but de



préserver la biodiversité en restaurant les milieux écologiques, il avait été testé par les Régions, notamment par l'**Alsace**.

Cette position à l'avant-garde, nous l'avons voulue. Pas pour répondre à une mode. Pas par opportunisme. Mais par nécessité absolue. Nous étions convaincus que les sociétés occidentales, qui continuaient à fonctionner comme au temps des Trente Glorieuses, devaient très vite changer de modèle. Pour nous, le savant alliage entre l'économie, le social et l'environnement, sur lequel repose le développement durable, portait les germes de la société nouvelle que nous entendions dessiner.

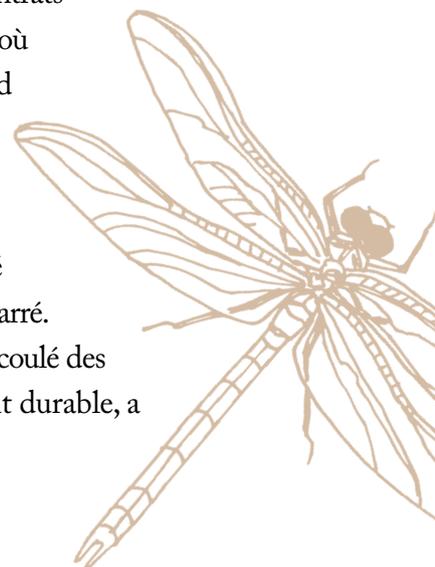
■ ■ ■

FAIRE ENSEMBLE : LE FONDEMENT D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

Nous avons marché comme des pionniers qui croient en ce qu'ils vont trouver au bout du chemin, mais qui ignorent tout de ce qu'ils découvriront en route. Au début, beaucoup ont eu la tentation de

juxtaposer ces intentions que sont l'efficacité économique, la solidarité, la protection de l'environnement, quand il fallait les lier. En quelques années, par l'expérimentation et l'évaluation, nous avons amélioré notre approche pour penser ces trois ambitions concomitamment et non pas de façon autonome, ce qui a eu des incidences positives sur notre gouvernance territoriale.

Nos institutions proposent désormais de nouveaux mécanismes de pilotage des projets, elles sous-tendent les aides publiques à certaines conditions — prise en compte du handicap, égalité femmes hommes, lutte contre les discriminations —, elles sont à l'origine de contrats de développement territorial où prévaut la transversalité quand hier chaque territoire avait tendance à envisager son essor dans son coin. Chaque compétence d'une collectivité pouvait ressembler à un pré carré. L'approche nouvelle, qui a découlé des politiques de développement durable, a



progressivement fait tomber les esprits de chapelles et les rivalités. Elle leur a substitué les démarches partenariales. Aujourd'hui, le rural ne s'oppose plus à l'urbain, mais ils se complètent par leurs fonctions. Les impératifs écologiques et sociaux ne viennent plus contrarier la compétitivité de l'économie, mais ils la stimulent.

Prenons l'exemple de l'agriculture ! Quand nous nous engageons pour l'agriculture biologique et les circuits courts, nous soutenons l'économie locale, nous améliorons la vie des paysans, nous aidons à la diffusion sur le marché de produits qualitatifs, nous agissons pour la santé publique, nous resserrons les liens entre le consommateur et l'agriculteur. Nous voyons bien ici qu'une ambition, dès lors que tous les objectifs ont été préalablement définis, peut intervenir sur l'économie, l'environnement et le social. C'est ainsi qu'en **Auvergne**, la SCIC de distribution de produits de l'agriculture biologique, bel exemple de cette approche, atteint aujourd'hui une notoriété nationale.

Quant aux parcs naturels régionaux, à force de cultiver des projets modèles, en ouvrant par leurs expérimentations le champ des possibles, ils sont aussi devenus des « démonstrateurs » de développement durable. En dix ans, leur nombre a progressé, passant d'une trentaine au début des années 2000 à quarante-six aujourd'hui, couvrant 13 % du territoire national. Avec les réserves naturelles régionales, nous allons plus loin dans nos efforts de protection de la biodiversité, comme en **Basse-Normandie** ou en **Corse**, en veillant à ce que ce patrimoine protégé alimente de nouvelles activités créatrices d'emploi, en particulier dans le tourisme responsable.

TOUTES LES POLITIQUES RÉGIONALES DANS L'INCUBATEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Observons maintenant ce qui s'opère dans nos missions prioritaires. La manière dont les Régions gèrent les TER est emblématique de notre démarche. Nous ne nous contentons

pas de redynamiser ce service pour répondre aux enjeux écologiques et économiques en offrant un moyen de transport fiable, moins émetteur de gaz à effet de serre et peu cher. Nous faisons de ce train de proximité un instrument de solidarité territoriale, en densifiant le réseau, en réhabilitant des gares désaffectées, en facilitant l'accès aux handicapés, en subventionnant des tarifications attractives. Des plateformes d'information facilitent la vie des usagers, comme Destinéo en **Pays de Loire**. Le TER est ainsi devenu un levier de développement local, les gares se transformant en pôles de connexions multimodales. L'urbanisation se fait dans leur proximité, comme l'installation d'entreprises. C'est moins de mitage, moins de voitures, moins de pollution, plus d'équilibre pour un bassin de vie.

Avec les lycées, nos démarches sont identiques. Nous aurions pu nous en tenir à la gestion de notre patrimoine toute qualitative fût-elle ! Depuis le début des années 2000, non seulement

nous avons recours à des techniques novatrices et économes en énergie pour les constructions et les rénovations, mais nous encourageons les démarches intégrées associant la communauté lycéenne dans son ensemble, avec les équipes administratives et techniques, avec les enseignants et avec les élèves. Cette dynamique débouche, comme en **Languedoc-Roussillon**, sur la construction d'Agendas 21 qui constituent un apprentissage vivant du développement durable.

Dans le domaine économique, toutes les régions ont mis en place des initiatives confortant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Certaines, comme **Poitou-Charentes**, ont conçu un pôle de soutien à l'écoconception. D'autres, comme la **Haute-Normandie**, mettent en œuvre des plateformes d'écologie industrielle. Toutes redoublent d'efforts pour favoriser cette économie verte si prometteuse et qui fait converger la performance industrielle et l'impératif écologique.

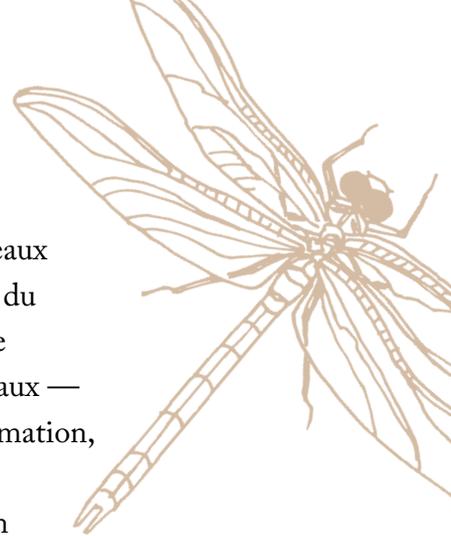
Quant au rôle d'entremetteur — entre les entreprises, la recherche, l'enseignement supérieur et la formation tout au long de la vie — que se sont conférées les Régions, il est aujourd'hui à l'origine d'avancées fabuleuses, tant pour la compétitivité des entreprises que pour la préservation de l'emploi. Ainsi en Aquitaine, le Pôle Xylofutur dynamise un secteur bois déjà riche de 35 000 emplois en considérant les enjeux de la filière depuis l'exploitation durable des forêts cultivées jusqu'à la chimie verte.

Sur la formation professionnelle, hautement stratégique dans un contexte de récession, nos Régions investissent près de deux fois plus que l'Etat. Nous formons 80 % des chômeurs. Information, encouragement à la mobilité, aides aux publics vulnérables : nous savons offrir les soutiens nécessaires à un retour rapide vers l'emploi. En **Lorraine**, le programme Praxibat constitue une plateforme de formation sur les énergies renouvelables et la maîtrise

de l'énergie. **Champagne Ardennes** propose des programmes sur les nouveaux métiers de l'agriculture et du bâtiment. En instaurant le dialogue entre acteurs locaux — entreprises, centres de formation, lycées professionnels, partenaires sociaux — afin de sécuriser les parcours professionnels et de réduire le chômage, les Régions prennent incontestablement un rôle de chef d'orchestre. Il serait simplifié si l'Etat le reconnaissait dans sa pleine mesure.

■ ■ ■ PROXIMITÉ DES RÉGIONS ET DIALOGUE FACE À L'ÉLOIGNEMENT DE L'ETAT

Faire confiance au dialogue : c'est aussi l'un des fondements du développement durable. Aujourd'hui, nos politiques et nos dispositifs s'imaginent et s'améliorent dans la concertation. Ateliers citoyens, réunions publiques, plateformes collaboratives :



les nombreuses méthodes témoignent à elles seules du changement d'époque. D'ailleurs, sur certains grands projets, comme la réforme des collectivités locales, nous aurions aimé que l'Etat s'inspirât de nos pratiques afin d'écouter ce que nous avons à lui dire.

Cet écart entre la pratique des Régions et celle du gouvernement est manifeste sur le sujet des gaz et des huiles de schistes. Quand le gouvernement a attribué — en catimini, donc sans discussion préalable — des permis d'exploration et qu'il a laissé les élus locaux gérer seuls la colère des citoyens, les Régions ont essayé, comme en **Rhône-Alpes**, de réunir autour d'une même table l'ensemble des protagonistes. Nous avons fait apparaître les positions d'industriels, des services de l'Etat, de scientifiques et d'associations. Enfin, constatant les risques environnementaux, entendant la colère des populations, les Régions ont confirmé leur opposition à l'extraction de ces combustibles fossiles.

L'exemple est intéressant, parce qu'il montre qu'aucune politique ne peut s'envisager sans dialogue. Or force est de constater que l'Etat avance seul sans porter considération à ce que disent les acteurs locaux. Il reste sourd à bien des demandes des Régions, les considérant à tort comme des concurrentes et leur refusant du coup des moyens qui leur seraient nécessaires. Et il cultive le double discours ! Sur les TER, alors que nous avons contribué à l'augmentation significative de leur fréquentation, les ressources que nous devrions obtenir ne cessent de reculer. Incohérence équivalente pour l'agriculture biologique où le gouvernement diminue les aides à la conversion des producteurs en bio tout en affichant des ambitions d'exemplarité.

Plus grave encore avec les énergies renouvelables ! Nous l'avons bien vu au Sommet de la Terre à Copenhague en décembre 2009, les Régions françaises et avec elles de nombreuses autres régions du monde se sont mobilisées avec passion pour relever ce grand

défi, solution directe au dérèglement climatique. C'est pourquoi en changeant — brutalement et là encore sans concertation — de politique tarifaire et fiscale, jusque-là incitative pour les entreprises, le gouvernement a agi avec la légèreté qui le caractérise désormais, dans le sens contraire aux aspirations internationales et en imposant un effort supplémentaire aux Régions déjà étranglées.

Sur le fond, cette attitude s'avère d'autant plus délétère que les Régions ont produit de nombreuses expériences qui mériteraient d'être valorisées et démultipliées. Ce serait à l'Etat de montrer, voire d'exporter, les trésors d'inventivité qui existent régionalement. Il faut citer : le programme AGIR Plus en faveur des économies d'énergie en **Provence-Alpes-Côte-d'Azur** ; le pacte

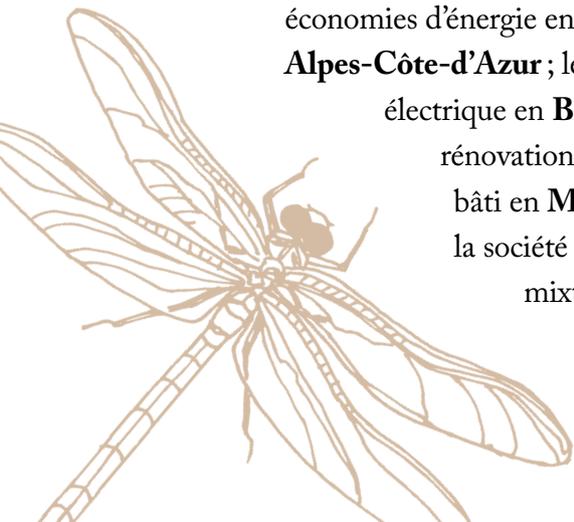
électrique en **Bretagne** ; la rénovation énergétique du bâti en **Midi-Pyrénées** ; la société d'économie mixte pour la

production d'énergie renouvelable en **Ile-de-France** ; ou l'organisation de la filière bois énergie en **Limousin**. La **Guadeloupe**, qui bénéficie d'une habilitation à édicter ses propres règles énergétiques, nous montre aussi la voie sur la mise en œuvre de politiques adaptées aux richesses d'un territoire.

Si nous voulons que la France joue un rôle majeur dans la définition de la politique énergétique européenne — et la diversité des initiatives régionales est à faire valoir —, l'Etat doit se comporter comme un catalyseur, pas comme un trublion. Il doit rechercher le partage et le transfert d'expériences. Il doit adopter l'attitude du facilitateur, telle que nous l'avons expérimentée en Région et telle qu'elle a fait ses preuves.

■ ■ ■ VERS PLUS DE DÉCENTRALISATION

La problématique énergétique est un cas d'école. Elle témoigne bien en effet de cet équilibre fragile entre intérêt local et intérêt national. Elle révèle les tensions qui s'instaurent entre les échelles territoriales — de la commune





à l'Europe — dès l'instant où l'on cherche à promouvoir un schéma de développement vraiment durable. Ce schéma, qui va du local au global, s'oppose de fait à la théorie de la spécialisation des territoires dont s'accommodent les États centralisés.

C'est d'ailleurs dans les pays où la décentralisation est la plus aboutie que l'on observe les modèles de développement durable les plus performants.

En France, alors qu'il faudrait avancer vers l'acte trois de la décentralisation, certaines évolutions nous en éloignent. Le désengagement croissant de l'État oblige les Régions, et plus largement l'ensemble des collectivités territoriales, à compenser en permanence. La multiplication des gestes d'autorité du gouvernement, qui impose par exemple certains aménagements sur nos territoires en exigeant notre soutien financier, relève de méthodes archaïques qui

n'entretennent pas la confiance. La stagnation et quelquefois la régression de nos ressources — conséquence d'une fiscalité sans cohérence avec les missions qui nous sont confiées — n'est pas non plus propice à une relation équilibrée. Enfin, la réforme des collectivités territoriales et la suppression de la taxe professionnelle risquent d'accroître la recentralisation, ce qui ne constitue pas non plus un signe apaisant.

La décentralisation harmonieuse, que nous espérons, actera de cette gouvernance nouvelle que suppose le développement durable. Elle nécessitera de clarifier les rôles respectifs de l'État et des Régions. Affirmées et reconnues dans leurs compétences, elles auront capacité et désir de créer, d'expérimenter, de développer de nouvelles idées. Imaginons ce que nous serons si les Régions — et plus largement les collectivités territoriales — deviennent demain des supplétifs de l'État. Quelle valeur ajoutée apporterons-nous aux citoyens qui nous ont élus et avec lesquels nous sommes en contact

direct ? Quel message portera leur vote si les élus ne sont plus que les porte-voix d'un pouvoir central ? C'est la démocratie qui sera dévoyée. De toute évidence, au regard de nos ambitions développement durable, cette vision de notre société ne tient pas !

Il y a urgence. Les citoyens somment les politiques d'investir maintenant et par tous les moyens dans un modèle de développement qui les considère et qui les respecte. En 2008, le Président de la République avait commandé un rapport sur les nouveaux indicateurs de richesse aux spécialistes mondiaux que sont Joseph Stiglitz et Amartya Sen. Les solliciter constituait la promesse

d'emprunter des chemins nouveaux et d'essayer des idées neuves. Que s'est-il passé depuis ? Rien. Leurs idées dorment dans les tiroirs de l'Élysée. Or il y avait dans leurs propositions de quoi saisir notre chance, en remettant l'homme au centre de la société, notamment en valorisant la santé sociale et le développement humain — avant la finance. Sur ce sujet crucial, ces trois ans sans agir, alors que des entreprises ferment, alors que des femmes et des hommes se retrouvent sans emploi, alors que la précarité grandit, apparaissent comme tout à fait irresponsables. Nous devons tous être à pied d'œuvre. Les Régions, elles, le sont !

Jean-Jack QUEYRANNE,
président de la Région Rhône-Alpes,
président de la commission
Développement durable
de l'Association des Régions de France

Alain ROUSSET,
président de la Région Aquitaine,
président de l'Association
des Régions de France



**Le dd,
c'est...**



... UNE GOUVERNANCE RENOUVELÉE

■ NORD - PAS-DE-CALAIS

Des indicateurs innovants

Pour piloter le nouveau paradigme de développement qu'elles proposent, plus soucieux du bien-être humain et plus respectueux de l'environnement, les Régions doivent se doter d'indicateurs dépassant les limites du Produit Intérieur Brut, classiquement utilisé pour qualifier un territoire. En effet, si le PIB est pertinent pour mesurer la croissance économique, il ne donne aucune idée du bien-être ou du progrès social. Le Nord - Pas-de-Calais, avec les chercheurs du collectif FAIR — forum pour d'autres indi-

cateurs de richesse — a pris l'initiative d'identifier les repères donnant une image suffisamment complète d'un territoire, pour guider les politiques publiques et en évaluer, à terme, l'efficacité. Ces travaux ont été débattus lors d'une conférence citoyenne en 2009, avant d'être repris au sein de l'ARF pour aboutir en 2011 à la promotion de trois indicateurs de richesse : l'empreinte écologique qui mesure la pression exercée sur la nature ; l'indicateur de développement humain (IDH-2) élaboré par le PNUD et qui croise les enjeux de santé, d'éduca-

tion et de niveau de vie ; et l'indicateur de santé sociale, qui résume l'aspect multidimensionnel de l'état social du territoire. Ce schéma est complété par des indicateurs de contexte, cohérents avec ceux proposés par l'Insee et le MEEDDM, qui précisent les données géographiques, économiques et sociales du territoire concerné. Enfin, les indicateurs de réalisation, permettront d'organiser l'évaluation à terme des politiques. La boîte à outil est ainsi complète pour un pilotage prospectif du développement durable dans les Régions.



En Nord - Pas-de-Calais, des lycéens discutent et votent le budget de leur établissement.

■ RHÔNE-ALPES

Contractualiser le développement durable

La délibération de juillet 2008, systématisait l'intégration des objectifs de développement durable dans tous les contrats passés entre la Région et ses collectivités locales. La démarche fait suite au bonus développement durable institué en 2004 et qui n'était qu'optionnel. Les Contrats de développement

durable en Rhône-Alpes intègrent maintenant des mesures de solidarités sociales et territoriales, de préservation de l'environnement et de soutien à la création d'emplois durables. Leur gouvernance est également un point d'attention : les Conseils locaux de développement sont associés sur tous les territoires

de projet. Depuis 2009, neuf contrats et six conventions d'agglomération ont été validés selon ces nouvelles règles. Ces contrats intègrent aussi une déclinaison du Plan climat régional, les territoires bénéficiant d'un accompagnement méthodologique assuré par le réseau Info-Énergie Rhône-Alpes.

■ PAYS DE LA LOIRE

Qu'est-ce qui compte vraiment ?

C'est avec les habitants, que la Région a choisi de définir les indicateurs qui guideront les décisions politiques. Ainsi, les citoyens ont été invités à répondre à une question simple, au moins en apparence : « qu'est-ce qui compte le plus pour vous : quelles richesses sociales,

environnementales, économiques et démocratiques voulez-vous promouvoir aujourd'hui et transmettre aux générations futures ? ». La consultation a rassemblé plus de 2 000 personnes, de plusieurs générations et de toutes origines, dans près de 200 débats sur le territoire.

Ces nombreuses contributions permettront de construire collectivement des indicateurs qui « parlent » aux Ligériens, qui permettent de mesurer les richesses du territoire et de veiller sur elles, et qui puissent servir de boussole pour construire les Pays de la Loire de demain.

■ FRANCHE-COMTÉ

Évaluation participative

La Région fait de la démocratie participative une priorité et propose différents outils pour permettre aux Francs-comtois de faire entendre leur voix et d'influencer la décision publique. Elle organise un processus original d'évaluation de son Agenda 21 en réunissant un comité com-

posé de cinq élus régionaux, garants du portage politique, de cinq représentants du conseil économique et social, de cinq experts et de quinze citoyens francs-comtois dont le regard critique offre une vision neutre et de bon sens. Ces citoyens sont tirés au sort suivant une répartition couvrant tous les

départements de la région. Les échanges à partir de ces points de vue très différents viennent compléter l'évaluation proposée par les services de la Région. Les conclusions seront consignées dans un rapport, qui alimentera la réflexion de la Région sur ses prochains engagements.

... L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

■ PICARDIE

Aménagement durable, concertation permanente

Le SRADDT a été arrêté en 2009, à l'issue d'une large concertation marquée par deux conférences citoyennes. La première visait à affirmer l'identité régionale et explorer l'intérêt d'une ouverture sur le Nord-Ouest européen. La seconde s'intéressait aux équilibres à trouver entre incitation et contrainte, entre liberté individuelle et maîtrise collective, pour consolider la dynamique de développement durable régionale. Ces échanges ont produit un schéma d'aménagement,

constituant la feuille de route de l'exécutif et le référentiel d'engagement des acteurs picards. La Région a fait le choix d'outiller ce SRADDT par des déclinaisons opérationnelles, et par une structure de dialogue permanent. Ainsi, sa gouvernance s'appuie sur la conférence des exécutifs, les conférences territoriales, la conférence du Grand Bassin parisien et des ateliers participatifs. Déclinaisons opérationnelles au même titre que les grands projets, ou les contrats territoriaux, les directives régionales d'amé-

nagements — DRA — organisent l'action collective sur les enjeux repérés sur le territoire picard : continuités écologiques, fonctionnelles et paysagères des vallées picardes ; préservation du patrimoine naturel des nouvelles campagnes ; développement des quartiers de gare. Ces DRA concrétisent les priorités d'aménagement en répondant aux grandes thématiques soulevées pendant la concertation : la mobilité, les services, le foncier, la trame verte et bleue, l'énergie...

■ BRETAGNE

Pour un urbanisme durable

Le dispositif ecoFAUR, (Fonds d'aménagement urbain régional) lancé en 2005, apporte un soutien à la fois technique et financier aux communes bretonnes qui souhaitent mener des opérations d'aménagements durables : aménagement d'espaces publics ou paysagers, création ou réhabilitation de quartiers, réalisation d'équipements ou de bâtiments publics. Ces réalisations doivent être exemplaires en termes de qualité et d'innovation environnementale, d'économies d'énergie, de gestion de l'eau, de mixité sociale, d'association des habitants au projet, etc... Entre 2005 et 2010, près de 500 dossiers ont bénéficié

© Région Rhône-Alpes / M. Charrelain



L'écoconstruction et l'écorénovation sont des ambitions de toutes les Régions. C'est moins de gaz à effet de serre et souvent une baisse des charges.

d'un soutien financier. Au fil des ans, les exigences régionales se sont adaptées au saut qualitatif des projets. Pour maintenir cette dynamique d'exemplarité, la Région a adopté en 2011 le dispositif ecoFAUR 2 qui ren-

force les liens entre l'aménagement urbain, le foncier et la maîtrise de l'énergie.

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

Aqua Domitia

L'eau est un enjeu majeur en Languedoc-Roussillon. Elle est nécessaire à l'alimentation des ménages. Elle est aussi indispensable au développement économique et agricole. La Région a joué un rôle précurseur en exerçant les prérogatives d'autorité déléguée du réseau d'eau brute à la place de l'État et en engageant le projet Aqua Domitia pour

renforcer ce réseau. Ce projet vise à installer 130 km de canalisations pour relier Montpellier au sud de l'Aude, pour compléter les 4 000 km du réseau hydraulique qui desservent 240 communes. Il sécurisera l'alimentation de 100 communes supplémentaires et permettra d'irriguer 10 000 à 15 000 hectares. Aqua Domitia augmentera les volumes

d'eau que la compagnie Bas-Rhône Languedoc, dont la Région est actionnaire majoritaire, capte déjà dans le Rhône via une concession accordée par l'État. Cet investissement de 140 millions d'euros est d'autant plus stratégique que les prévisionnistes annoncent une fréquence plus élevée des périodes de sécheresse pour les prochaines années...



... DES ENJEUX CLIMATIQUES

■ LORRAINE

Adaptation urgente

En avril 2011, la Région a initié l'élaboration du schéma régional climat air énergie rendu obligatoire par la loi Grenelle II et qui s'inscrit dans la continuité du Plan climat régional de 2009. Ce nouveau schéma intégrera, en particulier, des mesures d'adaptation prenant en



© Région Rhône-Alpes / M. Chatelain

Au sommet de la Terre de Copenhague en 2009, les Régions sont apparues très mobilisées dans la lutte contre le changement climatique.

compte les vulnérabilités du territoire face au changement climatique : crues hivernales plus fréquentes, sécheresses estivales plus marquées, érosion... Ces évolutions constituent pour le secteur agricole, un risque avec l'avancée des dates de récolte et une baisse des ressources en

eau, mais aussi des opportunités avec de meilleurs rendements pour le tournesol et le soja, ou un degré d'alcool plus fort dans le raisin qui pourrait profiter aux vins du Toulousain. Le tourisme sera également impacté, notamment dans les Vosges qui risquent de souffrir de manque de

neige. Enfin, l'industrie pourrait s'engager sur le développement de procédés de captation et de stockage de CO₂ pour offrir éventuellement de nouvelles perspectives aux secteurs des mines et de la métallurgie. C'est donc tout un plan d'adaptation qu'il faut dessiner sans tarder.

■ AQUITAINE

Un Fonds carbone pour la forêt

La tempête Klaus de janvier 2009 a affecté 600 000 hectares du massif landais détruisant plusieurs années de production et déstabilisant fortement la filière bois, qui représente plus de 30 000 emplois. En réponse, la Région allouait 22 millions d'euros au plan triennal de solidarité et de reconstitution de la forêt. Deux ans après, 20 000 hectares étaient déjà replantés, soit près de 10 % des surfaces les plus dégradées par la tempête. Le reboisement

est la première priorité car il est urgent de restaurer le potentiel de production de la forêt et de reconstituer ses capacités à stocker du carbone. Pour aller plus loin la Région a fondé avec ces partenaires l'association Aquitaine Carbone qui financera le reboisement en favorisant les pratiques sylvicoles permettant de stocker le plus possible de carbone. Ces efforts donneront accès à des crédits carbone, dont la vente apportera un revenu supplé-

mentaire aux sylviculteurs. La lutte contre le changement climatique, rejoint ici la finalité économique du reboisement. L'initiative est remarquable car les projets forestiers des pays industrialisés ne peuvent pas être pris en compte dans les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto. La Région innove en créant une structure unique en France qui promeut une offre de compensation carbone valorisant l'implication des acteurs de la filière.

■ PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Agir encore plus !

Doté d'un fonds de 70 millions d'euros pour la période 2007-2010 et de 60 millions d'euros pour 2011-2014 la démarche AGIR pour l'énergie a permis de soutenir plus de 900 actions innovantes et exemplaires en matière de maîtrise de la demande énergétique et du développement des énergies

renouvelables. Ces actions globales innovantes régionales sont ainsi amplifiées. Quantitativement : en diversifiant les acteurs impliqués (agriculteurs, professionnels du tourisme, de la culture et de la formation) par la mobilisation de tous les réseaux professionnels. Qualitativement : en élargissant la ré-

flexion centrée sur l'énergie à une considération plus globale des enjeux environnementaux : réduction globale des besoins d'énergie, qualité environnementale, gestion de l'eau... La Région se dote ainsi d'un plan d'actions plus ambitieux pour un développement territorial encore plus responsable.

■ CHAMPAGNE-ARDENNE

Impératif climatique et enjeux sociaux

En demandant aux citoyens de participer aux efforts de lutte contre le changement climatique, la Région s'est vite rendue compte qu'une part de la population, victime de la précarité énergétique, restait à l'écart. Augmentation du prix de l'énergie, logements « passoires » et faibles

revenus sont les trois raisons de cette précarisation qui constitue une double peine : charges excessives et déficit de confort. La Région, soucieuse de ne pas opposer l'impératif climatique à la solidarité sociale a donc engagé une réflexion de fond en organisant, en juillet 2011, les 1^{res} assises de la

précarité énergétique. Ces rencontres visaient à faire un état des lieux de cette problématique au niveau national et régional et à repérer les initiatives en cours pour y remédier. La Région souhaite mettre en avant ses capacités d'entraînement pour traiter le problème avec ses partenaires.

... UNE MOBILITÉ DURABLE

■ AUVERGNE

Mobilité pour tous

Les habitants des secteurs ruraux et des zones de montagne n'ont pour se déplacer que peu d'options en dehors de leur voiture. Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre — GES — des transports et proposer des solutions moins coûteuses, la Région intervient dans deux domaines. Coté infrastructure, l'Auvergne est une des trois régions (avec le Limousin et Midi-Pyrénées) à bénéficier d'un Plan rail pour réhabiliter le réseau ferré. L'investissement de

200 millions d'euros, financé à 30 % par la Région, est affecté aux lignes TER déclarées, depuis Paris, peu rentables. Coté gouvernance, le défi a été de rassembler les treize Autorités organisatrices des transports d'Auvergne pour construire une perspective commune à l'échelle régionale. Le protocole adopté en 2009 retient deux priorités. D'une part, la coordination de l'offre de transports pour une meilleure complémentarité entre les TER de la Région, les cars interurbains des départe-

ments et les transports collectifs des agglomérations. D'autre part, la simplification de l'accès à ces transports par la mise en place d'une centrale de mobilité multimodale qui associe via Internet un calculateur d'itinéraire porte à porte, précisant le coût du trajet et son impact écologique, des alternatives, des solutions de rabattement, des informations sur les perturbations de trafic liées aux travaux. Pas à pas, la région offre de nouvelles perspectives pour une mobilité responsable.



© H. Hugues

Par le développement des TER, les Régions participent à l'essor de leurs territoires.

■ LANGUEDOC-ROUSSILLON

TER à un euro

En juillet 2011, le trajet de Nîmes au Grau-du-Roi est passé à 1 euro. L'opération, menée avec la SNCF, répond à un triple objectif : proposer à un prix très attractif un moyen de déplacement performant et fiable ; favoriser l'accès aux transports en commun pour tous ;

réduire l'usage de la voiture et donc les émissions de CO₂. En deux mois, onze trains et bus ont permis de transporter plus de 100 000 voyageurs, soit la fréquentation constatée en 2010 sur cette même ligne. Les voyageurs sont satisfaits et déclarent à 96 % qu'ils ef-

fectueront le trajet en TER, s'ils doivent à nouveau se déplacer entre ces deux villes (enquête BVA). Fort de ce succès, cette promotion sera généralisée à l'ensemble de la région d'ici à 2013, accélérant le report des habitants vers les transports collectifs.

■ BASSE-NORMANDIE

À l'heure du **covoiturage**

Dans le cadre de son Agenda 21, la Région encourage le développement du covoiturage. Elle a engagé, dès 2009, un large processus de concertation impliquant tous ces partenaires : autorités organisatrices des transports, collectivités, associations, administrations et entreprises, pour définir

avec eux les interventions prioritaires. Ce travail a abouti à l'élaboration d'un site Internet grand public commun à onze collectivités pour l'organisation pratique du covoiturage. Il a aussi permis la rédaction de recommandations pour l'aménagement, concerté avec l'État et les Départements, d'aires de co-

voiturage. Au-delà de ces réponses « classiques » a été mis en place un programme d'appui aux administrations et aux entreprises pour favoriser l'adoption du covoiturage pour les trajets domicile-travail qui constituent le principal usage de la voiture sur le territoire bas-normand.

■ CENTRE

Abonnements **incitatifs**

Pour encourager les changements de pratiques sur les déplacements domicile-travail, qui constituent la plus grosse part des émissions des transports, la Région propo-

sera à compter de 2012 des abonnements TER mensuels plafonnés à 75 euros, soit moins de 2 euros par trajet ! La mesure est réservée aux abonnés mensuels ou annuels en complément

du soutien qu'apporte l'employeur. L'aide sera applicable aux transports inter-régionaux pour les résidents de la région Centre. Le dispositif coutera 6,5 millions d'euros par an.



... DES ÉNERGIES D'AVENIR

■ BRETAGNE

Énergies de la mer

Après avoir adopté en octobre 2010 une stratégie régionale de développement des énergies marines renouvelables, la Région poursuit la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, en accueillant les premiers parcs éoliens *offshore*, les premiers parcs hydroliens mais aussi des démonstrateurs

et des sites d'essais, et se positionne ainsi comme le lieu de développement industriel de l'ensemble de la filière. Baptisée France Énergies Marines, la plate-forme technologique nationale est appelée à devenir, depuis Brest, un institut d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées. Le développement des énergies

marines figure dans le pacte électrique breton pour contribuer à sécuriser l'alimentation électrique de la région tout en développant les énergies renouvelables. Pour que cette ambition soit partagée, un groupe de suivi du projet réunissant l'ensemble des acteurs y compris les pêcheurs a été mis en place.

■ GUADELOUPE

Autonomie énergétique en 2020

En 2011, la Région a obtenu la prolongation de son droit à édicter ses propres règles en matière de maîtrise de l'énergie, de réglementation thermique et de promotion des énergies renou-

velables. Cette habilitation prévue par la loi du 27 mai 2009, permet à la Guadeloupe de définir une politique ambitieuse adaptée aux spécificités de l'île et visant l'autonomie énergétique en 2020.

Pour contribuer à concrétiser cette vision, le port autonome équipe en panneaux solaires les 24 000 m² de toitures des entrepôts de Jarry. Ces installations alimenteront près de 1 000 foyers.

■ PICARDIE

Terre de vent

Montdidier, dans la Somme, inaugurerait début 2011, le premier parc éolien 100 % public de France. La production des quatre éoliennes de 2 MW est revendue à EDF par la commune, et ces bénéfices sont réinvestis dans de nouvelles actions de développement durable. En 2015, la ville autoproduira ainsi plus de la moitié de sa consommation d'énergie, tout en divisant par quatre ses émissions de gaz à effet de serre — GES — à l'horizon 2050. Encouragées par la Région, d'autres communes s'engagent sur une voie similaire. De fait, en 2010, la Picardie est devenue la première région éolienne de France avec une puissance installée de 850 MW. Son schéma éolien, mobilisant l'important potentiel *offshore*, programme l'installation de 2 800 MW en 10 ans. La Région prévoit ainsi de diminuer de 30 %

© Région Rhône-Alpes / J.-L. Rigaux



Objectif affirmé du Grenelle Environnement, le développement des énergies renouvelables est une priorité des Régions.

sa facture énergétique et ses émissions de GES d'ici 2020. Pour tenir ce cap, elle s'équipe maintenant d'une société d'économie mixte — SEM —

énergies renouvelables et maîtrise de l'énergie, et mobilise tout son tissu industriel pour tirer le meilleur parti des potentiels régionaux.

■ POITOU-CHARENTES

Plan soleil

Le Plan énergie solaire favorise l'installation de panneaux photovoltaïques sur le territoire régional pour accroître la production décentralisée d'électricité d'origine renouvelable et développer l'emploi dans la filière photovoltaïque. Progressivement, tous les bâtiments gérés par le Conseil régional sont équipés de centrales photovoltaïques.

Les collectivités locales bénéficient d'un accompagnement pour équiper leurs bâtiments publics ou leurs zones d'activité. Sont aussi aidées les entreprises et les coopératives agricoles qui disposent de toitures adaptées. Avec 600 000 m² de panneaux, soit une puissance raccordée de 65,8 MWc (MegaWatt crête), l'objectif 2012 a été

atteint en mars 2011, avec deux ans d'avance. Dans ces conditions, la Région réalisera les 270 MWc programmés fin 2015, soit 10 % du potentiel solaire régional estimé. La seule difficulté vient aujourd'hui des incohérences de la politique tarifaire gouvernementale qui risquent de mettre un coup d'arrêt aux nouveaux projets.

■ LIMOUSIN

Des ENR à la MDE

La Région propose aux particuliers différentes aides pour encourager l'adoption des énergies renouvelables. Avec le chèque énergie ce sont plus de 3 000 projets - chauffe-eau solaire, chauffage solaire, chaudière bois granulés ou plaquettes...

qui ont été installés. Pour promouvoir ces options, la Région organise avec l'Ademe des visites de terrain pour que les particuliers intéressés échangent directement avec ceux de leurs concitoyens qui ont depuis quelques années fait le pas pour ces solu-

tions du futur. Il n'y a en effet pas de meilleurs ambassadeurs que les utilisateurs expérimentés. À partir de 2011, la Région réoriente ces aides vers les efforts de maîtrise de la demande pour transformer structurellement le profil énergétique limousin.

... DES BÂTIMENTS EFFICACES



■ MIDI-PYRÉNÉES

Priorité à la rénovation énergétique

En 2008, le bâtiment représentait 43 % de la consommation énergétique et 27 % des émissions de CO₂ en Midi-Pyrénées. Le plan régional Midi-Pyrénées Énergies 2011-2020, approuvé en mai 2011 amplifie l'action menée par la Région depuis plusieurs années dans son plan Climat pour favoriser la maîtrise de la demande en énergie. Introduisant cette problématique dans l'ensemble des champs d'intervention de la Région, ce

plan vise notamment à accélérer les mutations nécessaires en matière de construction et de rénovation pour faire face aux enjeux climatiques et pour lutter contre la précarité énergétique. La Région a lancé un nouvel écochèque logement pour financer les travaux dans les logements des particuliers qui permettent de réduire la consommation énergétique de 25 %. Elle amplifie son soutien aux bailleurs sociaux publics et son action dans ses lycées. Objectifs : rénover chaque année

7 000 logements et faire 30 % d'économies d'énergie d'ici 2020 dans les lycées. Enfin depuis septembre 2010, une enveloppe de 700 millions d'euros est disponible pour le territoire de Midi-Pyrénées, grâce à un partenariat sans précédent avec la Banque européenne d'investissement, le Crédit agricole et le groupe Banque populaire - Caisse d'Épargne pour des prêts bonifiés pour des projets d'électricité renouvelable et de rénovation énergétique dans les bâtiments.

■ ÎLE-DE-FRANCE

Construire et rénover durable

Construire. Le budget d'investissement 2011 consacré par la Région à la construction et l'aménagement, est supérieur à 1,5 milliards d'euros. Il est donc fondamental d'orienter ces

investissements vers des méthodes de construction et d'aménagement permettant d'impulser de nouvelles pratiques dans le secteur. Le référentiel aménagement construction durable constitue

ce cadre d'orientation. Il a été élaboré par un comité de pilotage réunissant seize directions de la région et de nombreux organismes associés. Il guidera progressivement tous les programmes de



© Région Rhône-Alpes / J.-L. Rigaux

Dans les bâtiments qu'elles gèrent, notamment les lycées, les Régions s'engagent dans les économies d'énergie.

construction et d'aménagement concrétisant pas à pas les ambitions de l'Éco-Région.

Rénover. Comme partout en France, la Région a fait le constat que le principal gisement de réduction d'émission de CO₂ réside dans la rénovation du bâti, notamment résidentiel... et que la principale contrainte

reste le financement de ces travaux. En lien avec le plan Climat dont elle s'est doté, pour mobiliser les ressources nécessaires et accélérer les efforts de rénovation, la Région développe une société d'économie mixte — SEM — dédiée à la rénovation thermique du logement collectif, du patrimoine bâti des collectivités et au développement des

énergies renouvelables. La majorité du capital est apporté par la Région et d'autres collectivités franciliennes. La part privée vient d'acteurs de l'économie sociale. Le statut de SEM permet de garder un contrôle public, tout en jouant sur l'effet de levier, 1 euro de crédit public permettant de mobiliser 1 euro d'argent privé.

■ BOURGOGNE

Économiser l'énergie grise

Fort de son expérience en matière d'habitat durable, la Région propose un outil de calcul de l'énergie grise pour accompagner le secteur du bâtiment. L'énergie grise est l'énergie utilisée pour fabriquer, mettre en œuvre puis éliminer en fin de vie les matériaux de

construction. Plus le bâtiment est performant, plus la comptabilisation de cette énergie grise est importante pour dresser un bilan énergétique complet. Le bureau d'études Cycleco a testé un nouvel outil sur une dizaine de bâtiments. Cet outil sera prochainement pro-

posé en ligne aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage. Il est conforme aux normes les plus récentes de l'analyse de cycle de vie. La Région entend ainsi accélérer l'adoption de matériaux de construction contribuant à l'instauration d'une économie sobre en carbone.



... LA VIE DES LYCÉES



Dans toutes les Régions, les lycées passent progressivement au bio.

■ RHÔNE-ALPES

L'écoresponsabilité au lycée

Menée depuis 2006 en partenariat avec les deux rectorats et la Draf, ce programme entend mobiliser l'ensemble de la communauté éducative sur un projet transversal et durable. Les établissements sont invités à aider les jeunes à devenir eux-mêmes

écocitoyens, à s'impliquer dans la dynamique régionale, à communiquer et partager leurs expériences. En pratique, chaque lycée doit intégrer au minimum trois engagements concrets parmi les sujets identifiés comme prioritaires : les déchets, les pratiques alimentaires, les usages de l'énergie et

de l'eau, les transports, la solidarité internationale, l'intégration de l'établissement dans son environnement naturel ou social. Au-delà de ces objectifs opérationnels l'accent est mis sur la gouvernance, avec l'obligation de réunir dans un comité de pilotage des enseignants, des personnels administratifs et tech-

niques, et des élèves. La gestion du projet devient alors un sujet d'apprentissage, autant que son objectif intrinsèque. Depuis la

rentrée 2009 plus de cent établissements ont formalisé leur implication par la signature de la charte des lycées écorespon-

sables. Ce sont ainsi plus de 30 000 jeunes qui s'engagent dans une démarche pédagogique tournée vers leur avenir.

■ AQUITAINE

Un lycée positif

Un nouveau lycée à énergie positive ouvrira ses portes en septembre 2012, à Bègles en Gironde. Il accueillera 1 400 élèves. Eau chaude solaire, granulats de bois, enveloppe des bâtiments en bois des Landes, prise en compte de la chaleur

dégagée par les élèves, orientation des bâtiments, ventilation naturelle nocturne, plancher solaire dans le gymnase, panneaux photovoltaïques couvrant l'ensemble des bâtiments... diverses innovations sont à la base des performances

énergétiques exceptionnelles de ce bâtiment qui produira plus d'énergie qu'il n'en consommera. Les émissions de gaz à effet de serre habituellement rejetées par ce type de bâtiment, devraient être divisées par vingt.

■ NORD - PAS-DE-CALAIS

Budget participatif des lycées

La priorité donnée par la Région à la mobilisation de la société et au renforcement de la citoyenneté guide l'instauration d'une démarche globale de démocratie participative. Dans les lycées, pour certains engagés dans un Agenda 21, cette approche se traduit par l'expérimentation de la gestion d'un

BPL — budget participatif des lycées. Le BPL administré par un comité associant lycéens, enseignants et personnels techniques peut financer des projets d'équipements et des travaux d'amélioration du cadre de vie au sein de l'établissement. Cette démarche d'éducation à la citoyenneté, permet aussi d'abor-

der les questions de gouvernance au service de l'efficacité de l'action publique. Cinq établissements ont adhéré à cette première étape qui permettra d'identifier les conditions de réussite et les facteurs d'innovation sociale. Le dispositif est aujourd'hui étendu à vingt-cinq établissements régionaux.

■ PAYS DE LA LOIRE

Chantier propre et lycée exemplaire

Douze bennes différentes pour trier toutes sortes de déchets (67 tonnes de déchets déjà produites, 87 % ont été valorisées). Des économiseurs d'eau dans les vestiaires... Ces dispositifs, et bien d'autres, ont fait partie du quotidien des entreprises intervenant sur le chantier du lycée

Tabarly construit récemment à Olonnes-sur-Mer en Vendée. Spectaculaire, un bac de vingt mètres de long alimenté en eau de pluie constituait ainsi un passage obligé pour tous les camions qui quittaient la zone de construction pour nettoyer les roues des camions et éviter qu'elles ne souillent les chaussées

environnantes. Depuis son ouverture, l'établissement, avec ses panneaux solaires et photovoltaïques, ses éoliennes, sa gestion rigoureuse de l'éclairage, comme des déchets qui y sont produits, est plébiscité par les lycéens et les personnels, fiers de faire partie de la génération développement durable.

■ ALSACE

Le mois de l'Autre

Créée en 2004, à la suite d'actes racistes et antisémites qui avaient profondément marqué les esprits, l'opération mois de l'Autre animée par la Région en partenariat avec le rectorat vise à sensibiliser

les lycéens et apprentis au respect de l'autre dans toutes ses différences. La Région n'a théoriquement pas de compétences en la matière et c'est donc dans une démarche volontaire que s'inscrit

son action. Depuis 2004, près de 80 000 jeunes auront été mobilisés autour de plus de 1 200 actions les invitant à reconnaître et à respecter les diversités. Pour mieux vivre ensemble.

... UNE AGRICULTURE

■ RHÔNE-ALPES

Le bio, une affaire régionale

En 2010 Rhône-Alpes devenait avec 2 290 exploitations, la première région française pour le nombre de producteurs installés en bio, Midi-Pyrénées prenant la tête en surface agricole bio. L'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon sont en très forte hausse tout comme, plus étonnant, l'Île-de-France dont l'effectif de producteurs bio a progressé de 45 %.

Les Régions accompagnent le développement de cette agriculture par les deux bouts de la chaîne : aides à l'installation et à la conversion des exploitations, soutien aux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne — Amap —, promotion des menus bio dans la restauration collective, notamment des lycées. Elles soutiennent aussi le développement de labels bio et régional ou

l'installation de plateforme de commercialisation des produits bio. Elles répondent ainsi à la tension observée sur le marché qui affiche une croissance de 19 % par an alors que la production progresse plus lentement. De fait, la consommation de produits bio se reporte sur des produits d'importation, d'où l'importance d'un marquage soulignant la proximité des produits d'origine régionale.

■ POITOU-CHARENTES

Le Réseau d'excellence caprine

L'agriculture occupe ici, 68 % du territoire et constitue donc un enjeu fort. Avec 32 % du troupeau français, Poitou-Charentes est en particulier la première région caprine européenne. Dès 2009, le Conseil régional a initié le projet Rexcap — réseau d'excellence caprine en Poitou-Charentes — pour soutenir cette filière et susciter autour d'elle une véritable dynamique associant les producteurs, les acteurs techniques et la recherche. Rexcap est un outil de décloisonnement et de synergie pour favoriser le développement des productions caprines et la transformation de ces produits. La Région soutient également la promotion des productions caprines à l'échelle nationale et internationale pour développer l'emploi rural en Poitou-Charentes.

■ FRANCHE-COMTÉ

Un annuaire des circuits courts

Pour valoriser les productions du terroir franc-comtois, le Conseil régional a décidé de mettre à disposition des particuliers et des professionnels de l'agroalimentaire un annuaire des fournisseurs de produits régionaux. Distributeurs, restaurateurs, transformateurs de produits agricoles ont ainsi la possibilité d'identifier facilement les produits et les fournisseurs sur lesquels ils peuvent compter dans la région. La base de données est actualisée de manière itérative par les fournisseurs. Au-delà de son côté pratique, cet annuaire est une véritable « bourse d'échange locale » qui tend à susciter des vocations, donnant une nouvelle dynamique à l'agroalimentaire régional.

■ BASSE-NORMANDIE

Faciliter les transmissions d'exploitation

Pour inciter les agriculteurs âgés à transmettre leur exploitation aux jeunes sans les démanteler, la Région propose le contrat de transmission. Les cédants sont invités à anticiper leur cessation d'activité, en conservant l'intégrité des exploitations pour enrayer la disparition d'un trop grand nombre de fermes et préserver les emplois agricoles. Par ce mécanisme, la Région entend aussi lutter contre le phénomène de concentration, pour maintenir un plus grand nombre d'actifs agricoles et de chefs d'exploitation sur le territoire. Le dispositif permet à un agriculteur propriétaire en fin de carrière, de bénéficier d'aides à la location des terres, de la maison d'habitation ou des bâtiments d'exploitation. L'agriculteur locataire peut lui aussi bénéficier d'une aide au projet de reprise. La Région agit ainsi sur un sujet qui n'est traité par aucune autre institution.



Quand les Régions soutiennent fortement l'agriculture bio, le gouvernement diminue les subventions pour la conversion des paysans.



... LA BIODIVERSITÉ

■ CHAMPAGNE-ARDENNE

Une charte régionale

Avec les premières assises de la biodiversité en décembre 2010, la Région a initié l'élaboration de sa charte régionale qui sera construite en concertation avec tous les acteurs et qui se nourrira des expériences régionales en matière de protection du patrimoine naturel. Symbiose, par exemple, est un programme pilote, initié en 2009 en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles, les collectivités, l'État, les fédérations de chasse et les associations, pour promou-

voir les trames vertes et bleues. Le projet concerne plus de 36 000 hectares de la Champagne crayeuse où les grandes cultures occupent 70 % de l'espace. Ce secteur bénéficie aussi d'entités naturelles remarquables : vallées, terrains militaires désaffectés, reliques d'espaces boisés, des atouts majeurs pour entamer un programme de restauration de la biodiversité. Les aménagements proposés pour favoriser le maintien de la faune et de la flore (haies, buissons, bandes enherbées, jachères...) sont conçus en concertation

avec les agriculteurs. Leur mise en place repose sur une démarche volontaire. Il a donc fallu convaincre les producteurs, dans un contexte de fortes incertitudes économiques et climatiques, en démontrant qu'il était possible de concilier rentabilité des cultures et préservation de la biodiversité. L'évaluation du programme permettra de mieux comprendre la complexité des systèmes agro-écologiques et des options possibles pour maintenir l'activité agricole tout en protégeant les espèces sauvages et les paysages.



« L'échelle locale est celle de l'action. Elle est indispensable pour mettre en œuvre les mesures de préservation nécessaires, adaptées aux enjeux et aux spécificités des territoires ». L'UICN soulignait en janvier 2011 le rôle essentiel que jouent les Régions pour conserver, restaurer et valoriser la biodiversité. Le Comité français de l'UICN et la Fédération des parcs naturels régionaux, animent un groupe de travail pour renforcer encore ces engagements.

■ CORSE

Valorisation des écosystèmes marins

Soucieuse de la biodiversité marine, la Région organise un réseau de surveillance des herbiers de posidonies. Ces prairies sous-marines, sont des écosystèmes méditerranéens

très particuliers et malheureusement menacés par la prolifération de la *caulerpa taxifolia*. Un réseau « caulerpe » a vu le jour pour assurer le meilleur niveau de surveillance des sites exposés

à l'invasion par cette algue. Parallèlement, des efforts de sensibilisation à la fragilité de l'environnement marin sont engagés auprès de différents publics, par exemple avec l'opération Cap Mer.

■ LORRAINE

Trame verte et bleue

La Lorraine est la première Région à avoir créé six Réserves naturelles régionales, profitant de nouvelles dispositions législatives : l'étang d'Amel et la vallée de la Moselle sauvage en 2006, la Côte de Delme

en 2007, la Tourbière des Charmes en 2007. Deux nouvelles réserves ont été approuvées depuis 2009 : l'étang de Lachaussée et la zone humide du Moulin de Velving-Teterchen. Ce réseau constitue un bel échantillonnage des

écosystèmes remarquables et des paysages emblématiques de Lorraine. Il s'intègre dans la trame verte et bleue récemment adoptée qui constitue la feuille de route pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine naturel.

■ MIDI-PYRÉNÉES

Quand la biodiversité rejoint la solidarité

La Région Midi-Pyrénées soutient les jardins partagés dans lesquels on cultive des légumes, mais aussi la solidarité, le respect des personnes et de l'environnement. Les aides de la Région sont apportées prioritairement aux jardins touchant les ménages aux revenus modestes, déployant

des pratiques participatives pour la gestion et veillant à l'accessibilité aux divers publics favorisant ainsi mixité sociale et intergénérationnelle. Plus largement, en application de sa stratégie régionale pour la biodiversité adoptée en 2007, la Région accompagne des projets d'amélioration de

la connaissance sur la biodiversité, de préservation et de gestion conservatoire d'habitats naturels patrimoniaux, de sensibilisation à l'environnement. Pour préserver ses espaces remarquables, la Région a créée ses trois premières Réserves naturelles régionales en février 2011.

... UNE ÉCONOMIE DURABLE ET INNOVANTE



■ PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Innovation durable

Les PRIDES — Pôles régionaux d'innovation et de développement économique solidaire — constituent la pièce maîtresse du Schéma régional de Développement économique. Le dispositif a été approuvé en juin 2011 après concertation avec les acteurs économiques. Ces pôles rassemblent des en-

treprises d'un même secteur d'activité : énergie, bâtiment, service à la personne... Ils favorisent les coopérations et la mutualisation de ressources pour améliorer collectivement la compétitivité et mieux faire face à la mondialisation. L'innovation, source de nouvelles activités et d'emplois durables, est au cœur du dispositif. Au-de-

là de la composante technologique, cette approche globale de l'innovation s'intéresse à l'organisation sociale, à la création de produits et de services, à la gestion des ressources humaines et de la formation. Évidemment, les entreprises aidées doivent être exemplaires en matière de responsabilité sociale et environnementale.

■ LIMOUSIN

Épargne régionale pour un développement régional

L'emprunt limousin a été lancé en 2011 en faisant appel à la participation des citoyens pour soutenir le développement économique régional. Ouvert à tous, sans plancher ni plafond, cet emprunt offre un taux d'intérêt attractif de 4,1 %. Il a remporté un vif succès : en trois semaines plus de 25 millions d'euros d'épargne locale ont été mobilisés et seront réinvestis sous forme de prêts à taux zéro et via un fonds d'investissement, associant la Région et d'autres bailleurs. Ce fonds apportera des liquidités aux entreprises qui en ont besoin en contrepartie d'une participation au capital. Les secteurs prioritaires retenus sont la filière bois, l'agroalimentaire, les énergies renouvelables, la recherche

et développement, l'économie sociale et solidaire. Ainsi, les Limousins in-

vestissent pour l'avenir de leur région et la création d'emplois durables.



© Région Rhône-Alpes / G. Atger

Les Régions facilitent les relations entre les entreprises, la recherche, l'enseignement, ce qui stimule l'économie.

■ CENTRE

Écotechnologies aquatiques

Labellisé pôle de compétitivité écotechnologies en mai 2010, Dream — Durabilité de la ressource en eau associée aux milieux — fédère plus de 400 établissements, dont 250 PME, et représente 20 000 emplois. Il mobilise potentiellement

2 500 chercheurs sur les thématiques traitées qui visent à protéger la ressource en eau, optimiser sa consommation, améliorer sa qualité, et créer de nouveaux services pour mieux la gérer. Le pôle s'intéresse autant aux eaux de surface qu'aux nappes

souterraines et considère tous les usages, agricoles, forestiers ou industriels. Dream entend contribuer au développement de nouvelles filières professionnelles associant recherche et formation en lien avec cette précieuse ressource.

■ HAUTE-NORMANDIE

Vers l'excellence énergétique

En 2011, la Région engage un programme de trois ans doté de 150 millions d'euros pour favoriser la conversion technologique et écologique de l'appareil productif haut-normand en mettant l'accent sur la réduction de la consommation énergétique et la promotion des énergies renouvelables : éolien, solaire, géothermie

ou biomasse. Les projets peuvent être portés par des PME innovantes, des collectivités, des opérateurs publics, des laboratoires de recherche. L'apport de la Région est pensé comme levier d'investissement sous forme de subventions ou d'avances remboursables permettant d'activer d'autres soutiens auprès du Feder, d'Oseo

ou de l'Ademe. Déjà plus de 50 dossiers ont déjà été enregistrés représentant un investissement potentiel de 340 millions d'euros.

La Haute-Normandie, déjà forte d'un secteur énergétique qui génère plus de 40 000 emplois, se positionne ainsi comme Région d'excellence en Europe sur les enjeux d'efficacité énergétique.

... UNE ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



■ ALSACE

Vergers solidaires

Les vergers de hautes tiges font partie du patrimoine naturel et culturel d'Alsace. Mais aujourd'hui, ces cultures particulières sont menacées de disparition du fait des nouveaux modes de consommation, du développement de l'agriculture intensive, de l'urbanisation ou tout simplement du manque d'entretien. Pour enrayer ce déclin, la Région en partenariat

avec les conseils généraux, les communautés de communes et les associations d'arboriculteurs, a initié le programme Vergers solidaires qui mobilise des personnes en insertion sociale pour entretenir les vergers des particuliers. Il s'accompagne de toute une série d'actions complémentaires : cours de tailles et de greffage pour les habitants, programme de sensibilisation auprès des adultes et des enfants,

restauration de vergers anciens, création de nouveaux vergers, collecte des fruits et valorisation de leur utilisation (jus, distillation, séchage). Ces chantiers d'insertion, l'animation locale et la solidarité entre les habitants qui y sont liés sont un facteur de cohésion sociale d'autant plus fort qu'ils concernent un élément important de l'identité écologique et culturelle alsacien.

■ AQUITAINE

Emplois verts et solidaires

L'Aquitaine, première région créatrice d'emplois verts, soutient l'insertion par l'activité économique pour « remettre en piste » les personnes les plus éloignées de l'emploi. Deux initiatives illustrent bien les différentes modalités de l'aide régionale. Les Jardins de Noé, chantier d'insertion en Lot-et-Garonne, gèrent une activité de maraîchage biologique. Le développe-

ment de l'entreprise, pour lui permettre d'accéder au marché, a été accompagné par la Région cofinçant les équipements nécessaires (serres, système d'irrigation). En contrepartie, les Jardins de Noé s'engagent à renforcer l'offre de formation et à développer le programme d'insertion. En partenariat avec l'association pour le droit à l'initiative économique, la Région

propose l'Adece — Aide aux demandeurs d'emploi créateurs d'entreprise — adaptée aux personnes qui n'ont plus accès aux banques. Il s'agit en fait d'un dispositif de micro-crédit octroyant des enveloppes de 1 500 à 3 000 euros. En 2010, pas moins de 7 500 projets de création d'entreprise ont été recensés. La Région en soutiendra près de deux cents par an.

■ MIDI-PYRÉNÉES

Fonds de garantie solidaire

Pour renforcer sa politique en faveur de l'économie sociale et solidaire et afin de favoriser la création d'activité et d'emploi sur son territoire, la Région a créé en 2010 un fonds de garantie destiné aux sociétés coopératives, en partenariat avec France

active et l'Union régionale des sociétés coopératives et participatives intitulé : *Midi-Pyrénées Développement Solidaire – Coopératives*. Dans ce cadre, France Active propose des prêts participatifs à 2 % d'intérêt d'un montant de 60 000 euros maximum sur cinq ans aux

sociétés coopératives, avec un différé de remboursement pouvant aller jusqu'à un an. L'objectif est d'aider le financement de cinquante projets en cinq ans, pour créer ou consolider quatre cents emplois dans les sociétés coopératives de Midi-Pyrénées.

■ BOURGOGNE

Des ateliers pour une économie différente

Les ateliers régionaux de l'économie sociale et solidaire, initiés par la Région en 2006, réunissent chaque début d'année, les acteurs régionaux du secteur pour définir, sur la base du bilan de l'année précédente et du budget global alloué par le conseil régional, les orientations qui seront mises

en œuvre dans l'année. Cette concertation, autorisant une meilleure connaissance réciproque, a permis de construire une véritable dynamique régionale, de repérer de nouvelles alliances voire d'atténuer certaines tensions, comme ce fut le cas sur le commerce équitable. Elle a surtout per-

mis de faire émerger de nouveaux projets collectifs, tel la création d'un baromètre des finances solidaires en partenariat avec Finansol, ou le développement de nouvelles initiatives pour promouvoir l'économie sociale et solidaire comme la semaine de l'ESS ou le concours régional.



Une personne, une voix, tel est le principe sur lequel repose les entreprises de l'économie solidaire.

... UN TOURISME DURABLE



■ AUVERGNE

La « Nature attitude »

En 2009, la région Auvergne s'est doté d'un nouveau concept : la Nattitude, contraction de « Nature attitude », dont l'objectif est de promouvoir des hébergements qui intègrent les grandes tendances européennes en matière touristique et qui soient en parfaite harmonie avec l'image de « naturalité » de la destina-

tion Auvergne. Plus d'une centaine d'établissements (7 000 lits) sont engagés dans cette démarche et 66 sont en cours de labellisation. Ces établissements sont choisis en fonction de la qualité d'accueil, des caractéristiques des prestations, du respect de l'identité auvergnate et de l'intégration dans l'environnement. Loin d'imposer des standards ou

des critères rigides, Nattitude instaure un dialogue avec chaque porteur de projets et propose des journées d'échanges et de formations, des guides pratiques à télécharger. La Région a bâti un outil d'aide à la décision pour l'attribution des subventions aux hébergements en conversion « Nattitude » et finance les campagnes de promotion du label.

■ PICARDIE

En train vers la mer

Pendant l'été 2011, la Région a organisé, en partenariat avec la SNCF, la 14^e édition des « Trains à la mer ». Cette initiative qui combine des objectifs environnementaux — favoriser les déplacements en train plutôt qu'en voiture — et de solidarité sociale — donner accès aux loisirs à des ménages modestes — rencontre de plus en plus de succès au fil des années. Le principe est simple : des billets aller-retour sur une même journée à tarifs réduits (50 % de réduction pour les adultes et

5 euros pour les enfants de 4 à 12 ans) sont proposés aux Parisiens et aux Picards pour rejoindre la côte picarde pendant la période estivale. Pour les personnes les plus en difficulté et les plus éloignées des vacances et des loisirs, le trajet est gratuit et s'accompagne d'un pique-nique composé de produits régionaux présentés dans un sac en coton bio. Pour atteindre ces publics spécifiques, la Région fait appel aux structures locales à vocation sociale qui relayent l'opération sur l'ensemble du

territoire picard.

En 2009, 1 121 personnes ont bénéficié de cette opération, quasiment le double de l'année précédente. Les objectifs environnementaux et sociaux de « Trains à la mer » se complètent avec le temps d'une troisième finalité : développer un tourisme familial et social de week-end en faisant découvrir les richesses du littoral picard. Forte de ce succès la Région envisage maintenant d'étendre le dispositif à d'autres richesses du patrimoine naturel picard.

■ HAUTE-NORMANDIE

La mer à un euro

Un peu dans la même veine que l'opération « Trains à la mer » de la région Picardie, la Haute-Normandie, met à la disposition de ces habitants

des billets aller-retour à un euro pour se rendre au bord de la mer, en train ou en bus durant la saison estivale. Ce dispositif concerne plus de 10 000

bénéficiaires chaque année. Il contribue à une plus grande solidarité sociale et territoriale tout en impulsant des pratiques de mobilité responsable.

■ PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Jouer la carte écotourisme

En collaboration avec le Comité régional du tourisme et les Parcs naturels régionaux, la Région valorise l'offre écotouristique que proposent les acteurs de son territoire en publiant une « carte écotourisme ». Ce support de

communication a pour ambition principale de différencier l'offre « Provence - Côte d'Azur » des autres destinations, de soutenir les acteurs œuvrant pour un tourisme durable en les valorisant et de créer un effet d'entraînement auprès des

autres professionnels qui viendraient également à s'engager. Pour développer cette offre, la Région propose aux professionnels du tourisme un écouguide sur la responsabilité sociale et environnementale des hébergements touristiques.



Les Régions s'engagent de plus en plus dans l'écotourisme, une autre façon de développer l'attractivité de leur territoire.



Ce livre blanc a été réalisé par l'ARF,
sous le pilotage de la Région Rhône-Alpes, avec :

- Cités Plume, concept éditorial, graphisme et réalisation,
- Bruno Rebelle, rédaction des exemples,
- Imprimerie XXX, impression sur papier labellisé. 2011.

